

J'espère qu'il tiendra compte de ce qu'on lui a déjà dit, soit qu'il est absolument impossible aux députés de se former une opinion,—et je n'entends pas par là l'opinion qu'il est un bon garçon et que tout va bien dans son ministère. C'est assez facile à dire, mais cela ne nous renseigne pas sur les dispositions prises et ne nous permet pas de répondre aux questions qui nous seront posées à notre retour dans nos circonscriptions.

Il y a une autre chose qui reste sans réponse. J'ai demandé cet après-midi à un de mes amis, journaliste, si la question de la défense éveillait un réel intérêt. Il m'a répondu qu'à son avis les gens ne s'intéressaient guère aux millions. Il leur faut, voulait-il signifier, quelque chose de plus précis, de plus pratique.

Je prie donc instamment le ministre, en raison des circonstances actuelles, des nouveaux problèmes qui nous confrontent, de voir, de voir de nouveau même, s'il est possible de donner à la Chambre plus de renseignements qu'elle n'en a eus jusqu'ici. Je n'oublie pas les exigences de la sécurité. Il faut être sot pour vouloir qu'on révèle ce qui doit être tenu secret. D'autre part, personne aujourd'hui ne peut douter que les Russes savent en grande partie et aussi bien que nous ce que nous faisons.

Certes, nous parlons aujourd'hui beaucoup plus ouvertement de ces choses qu'il y a quelques années. Le ministre devrait envisager la question d'un point de vue plus pratique. Il ne devrait pas se contenter de l'éluder, de nous exposer ce qui sera vraisemblablement un point de vue militaire. Il y a quelques années, au cours de la première guerre, lorsqu'il fut question de publier certains renseignements, un journaliste très sérieux exposant son opinion sur la question ainsi que le refus de diffuser des renseignements, disait que, de l'avis de tout le monde, il y a bien des choses qu'il faut taire et le public s'y attend. D'autre part, ajoutait-il, il existe un certain genre de militaire qui se dit: "Quoi! Le public veut des renseignements? Non, il ne saura rien". C'est contre une pareille attitude que nous voulons être protégés, soit de la part du militaire soit, je l'avoue bien franchement, de la part de nos associés politiques.

J'ai dit que je serais bref. Je crois avoir touché à tout ce que je voulais dire. J'ajouterai ceci en terminant. On nous demande de voter des crédits,—je ne lésinerai pas dans le moment au sujet de deux cents millions seulement; je mets le chiffre au plus bas,—de 425 millions, somme assez élevée. Les membres de l'opposition estiment, et ils ont le droit d'être de cet avis, que, si on ne nous fait confiance pas plus que par le passé, nous ne pouvons nous prononcer sur le sujet

[M. Macdonnell (Greenwood).]

en connaissance de cause. Je veux dire que nous ne pouvons fonder notre jugement sur des renseignements directs seul moyen raisonnable qui permette même à des gens d'une intelligence moyenne de prendre une décision.

L'hon. M. Claxton: Monsieur le président, je voudrais bien fournir à l'honorable représentant de Greenwood le genre de renseignements qui lui permettraient de se faire une opinion, mais je ne sais trop comment procéder. Les membres de l'opposition n'ont cessé de nous accuser de leur cacher les faits. Aujourd'hui, certains d'entre eux ont dit que nous avions retardé la présentation des crédits du ministère de la Défense nationale jusqu'à la fin de la session, pour quelque motif obscur, mais qui selon eux, était certes blâmable.

J'affirme à la Chambre que jamais, à ma connaissance, on n'a refusé de fournir des renseignements, si ce n'est il y a un an et demi quand l'honorable représentant de Calgary-Est a demandé quel était l'effectif d'un bataillon de parachutistes pleinement formé et prêt à se mesurer à l'ennemi. Si je ne m'abuse, c'est la seule fois que j'ai refusé de répondre, pour des motifs de sécurité. Il y a peut-être eu une ou deux autres occasions du même genre. J'ai alors cru, sur l'avis de mes conseillers, qu'il n'était pas dans l'intérêt du pays de fournir l'éclaircissement à l'honorable député, car il pourrait servir à un ennemi éventuel. Malgré cela, on a perdu beaucoup de temps à nous accuser de cacher des renseignements, tandis qu'on aurait pu mieux utiliser le temps à se poser des questions auxquelles j'aurais volontiers répondu.

Pour ce qui est de l'examen des crédits, je signale que, depuis que je dirige le ministère, c'est-à-dire depuis la fin de 1946, la discussion n'a jamais été abrégée par manque de temps. Elle a pris fin une fois que toutes les questions sérieuses, je ne songe pas aux questions purement de rhétorique, avaient obtenu une réponse et qu'aucune ne restait en suspens. J'ai toujours cru que le comité a droit à tous les renseignements qu'il est possible de fournir. S'il y en a que nous pouvons communiquer mais n'avons pas donnés, que les intéressés nous préviennent afin que nous les renseignions; ce serait mieux que de réitérer qu'ils n'ont pas obtenu de détails jamais demandés.

On compare souvent les délibérations de la Chambre à celles de Westminster. Si les députés se reportent aux débats des Communes anglaises, ils verront que quatre jours ont été consacrés à l'examen du budget de la défense. La discussion s'est poursuivie à peu